Mon accouchement par voie basse



Kantys

Polyclinique
Santa Maria
Maternité KANTYS

SOMMAIRE

Informations administratives 2
La validation de votre entrée 2
La durée de votre séjour 3
Le choix de la chambre 3
La salle de naissance 4
Votre arrivée en salle de naissance 4
Votre accouchement par voie basse 5
Le contrat d'engagement contre la douleur 6
La césarienne 6
La prise en charge de votre bébé à la naissance 7
Votre séjour en chambre 8
Votre arrivée dans le service 8
Les repas 9
Les visites 9
Les visites du pédiatre 10
L'organisation de vos soins 11
L'organisation des soins de votre bébé 12
L'allaitement 13
Votre bébé la nuit 13
La déclaration de naissance 14
Les différents examens de votre bébé 15
Le score d'APGAR 15
Les otoémissions 15-16
Le test de Guthrie 17
L'ictère physiologique 18
Votre sortie 19

1 Informations Administratives



La validation de votre entrée

Si votre entrée est programmée :

Vous êtes déjà passée par le bureau des entrées pour valider administrativement votre séjour.

Si votre entrée est spontanée :

Votre hospitalisation a été décidée. **La sage-femme va vous placer un bracelet d'identification au poignet**, après vérification d'un document d'identité.

Lors de votre arrivée en salle de naissance, remettez à la sage-femme le **document de pré-inscription** comportant votre numéro de dossier et précisez votre souhait de chambre.

Dès l'ouverture du bureau des entrées, votre coparent devra aller **régulariser votre entrée au rez-de-chaussée**.

Si vous avez une mutuelle, votre coparent prendra soin d'appeler l'organisme afin qu'il faxe à l'établissement sa prise en charge. Cela vous évitera de faire l'avance des frais.

L'identito-vigilance :

Il s'agit de procédures mises en place, **tout au long de votre séjour**, visant à préciser votre identité avant tout acte. L'objectif est de vous délivrer les soins prescrits en toute sécurité.

La durée de votre séjour



En général :

- Pour un accouchement par voie basse, la durée du séjour est de 3 jours;
- Pour une césarienne, elle est de 4 jours.

Votre médecin passera tous les jours et vous informera de la date de votre départ.
Les sorties doivent se faire avant 10h au bureau des entrées de la clinique. L'infirmière puéricultrice vous rendra le carnet de santé dûment rempli.
Pensez à bien couvrir votre bébé pour sa première sortie.

Le choix de votre chambre

Une chambre vous sera attribuée selon votre choix et en fonction des disponibilités. Aucune réservation de chambre particulière ne peut être faite à l'avance.

Si vous souhaitez séjourner dans une chambre individuelle, un chèque de caution vous sera demandé.
Dans le cas d'un séjour en chambre double, aucun supplément n'est demandé.



Trois gammes d'hôtellerie vous sont proposées :

- Les chambres particulières (classique ou parentale)
- Les chambres doubles.

Les tarifs vous ont été communiqués à la pré admission.
Vous pouvez les consulter à nouveau sur notre site internet.

2 La salle de naissance

Votre arrivée en salle de naissance



Vous avez été installée **en salle de pré-travail**.
La sage-femme a pratiqué l'examen clinique initial et a informé votre obstétricien.
Elle va également vérifier que votre dossier est complet et faire un monitoring. Elle prescrira éventuellement des examens complémentaires.



Si vous êtes en travail, vous serez installée en salle d'accouchement.
Pendant votre grossesse, il vous a été conseillé de faire un projet de naissance. Si tel est le cas, confiez-le à la sage-femme pour qu'elle puisse en discuter avec vous et répondre au mieux à vos attentes.



Si vous êtes en tout début de travail, vous serez installée dans votre chambre où la sage-femme du service d'hospitalisation vous proposera un accompagnement adapté (ballon, étirements, mobilisation, douche chaude…). Dès l'apparition de contractions plus efficaces, nous vous accompagnerons en salle de naissance.

Votre accouchement par voie basse



Un monitoring sera effectué afin d'analyser l'intensité des contractions et vérifier que votre bébé réagit bien à celles-ci.
Un cathéter veineux sera posé, relié ou non à une perfusion.
Si vous souhaitez accoucher sous péridurale, celle-ci vous sera administrée par un **anesthésiste présent 24/24h.**

Vous pourrez aussi bénéficier de **mesures alternatives pour gérer votre douleur :** ballons, lianes, ...
Dans le cadre d'un accouchement physiologique, vous pourrez également bénéficier d'une baignoire.



Si vous ne souhaitez pas rester allongée et en l'absence d'une anesthésie péridurale, vous pouvez rester debout et marcher dans la salle d'accouchement. Dans ce cas, la sage-femme vous placera un **monitoring de déambulation**. N'hésitez pas à le demander, celui-ci est compatible avec le bain.

Votre coparent peut sortir de la salle d'accouchement lorsqu'il le souhaite à condition d'enlever la blouse et de l'accrocher au portemanteau dans le vestiaire dédié aux coparents. Il sera chargé de donner des nouvelles à la famille, qui ne pourra pas rentrer (afin d'assurer l'intimité des autres patientes).

Le contrat d'engagement contre la douleur

La maternité s'engage à évaluer votre douleur grâce à l'échelle numérique, à la prendre en compte et à la traiter soit par des médicaments soit grâce à des moyens alternatifs comme les ballons, les lianes,

Consultez le contrat d'engagement contre la douleur sur notre site.

La césarienne

Si le moindre problème survenait durant le déroulement du travail ou de l'accouchement, une césarienne sera envisagée et se déroulera dans une salle du bloc opératoire dédiée aux césariennes.

Il est possible pour le coparent d'y assister s'il en fait la demande préalable au médecin.

Dans ce cas, il sera habillé avec une tenue du bloc opératoire et assis à vos côtés. Un champ opératoire vous séparera tous deux de du gynécologue. Lorsque le bébé naîtra, la sage-femme le posera sur vous. Plus tard, elle sortira de la salle de bloc (où il fait froid), suivie du coparent, afin de placer le bébé sur une table chauffante et d'effectuer tous les tests.

Après la césarienne, vous serez installée dans une salle de réveil dédiée, avec votre bébé et votre accompagnant. Vous y serez surveillés durant 2 heures.

La prise en charge de votre bébé à la naissance



L'examen clinique de la naissance sera pratiqué **par le pédiatre ou la sage-femme**, sur une petite table chauffée, à côté de vous **en salle de naissance**.

Si vous souhaitez allaiter, la première mise au sein pourra être faite.

Si vous ne souhaitez pas allaiter, vous avez la possibilité de proposer la tétée d'accueil pour faire bénéficier votre bébé du colostrum.



3 Votre séjour en chambre

Votre arrivée dans le service

Vous remonterez dans votre chambre, sur un brancard ou une chaise roulante selon votre état, avec votre bébé contre vous.

Dès votre arrivée, vous serez accueillie par la sage-femme du service ainsi que l'auxiliaire de puériculture. Les professionnel(le)s sont reconnaissables à la couleur de leur tenue :

FONCTIONS	COULEURS DE LA TENUE	PHOTOS MODÈLES
Infirmier(e) Infirmière puéricultrice Sage-femme Personnel de bloc opératoire	Tunique bleu	
Aide - soignant(e)	Tunique verte	
Auxiliaire puéricultrice	Tunique rose	

La sage-femme vous accueillera, vous installera en chambre et vous expliquera les soins à venir.
L'auxiliaire de puériculture, quant à elle, s'occupera de votre bébé. Il vous sera remis le certificat de naissance ainsi que toutes les explications pour faire la **déclaration de naissance** à la mairie.

Les repas





- Petit-déjeuner : 7h30
- Déjeuner : 11h45
- Dîner : 18h00

Le choix des repas vous sera proposé la veille par un agent hôtelier.
Si vous souhaitez un laitage au petit-déjeuner, vous pouvez le préciser. Afin de favoriser une alimentation saine et d'assurer la traçabilité de celle-ci, nous vous demandons de ne pas apporter de nourriture personnelle.

Vous pourrez également bénéficier de notre gamme de repas prestiges (petit-déjeuner, déjeuner et dîner).
Le cas échéant, un supplément hôtelier sera appliqué

Les visites

Elles sont ouvertes au coparent et à la fratrie de 15h à 19h.
Une sonnette est présente à l'entrée du service pour les coparents afin qu'ils puissent venir en-dehors de ces horaires.
Les visites avec des enfants de moins de 15 ans sont quant à elles limitées à une courte durée l'après-midi afin de ne pas fatiguer la maman et le nourrisson.

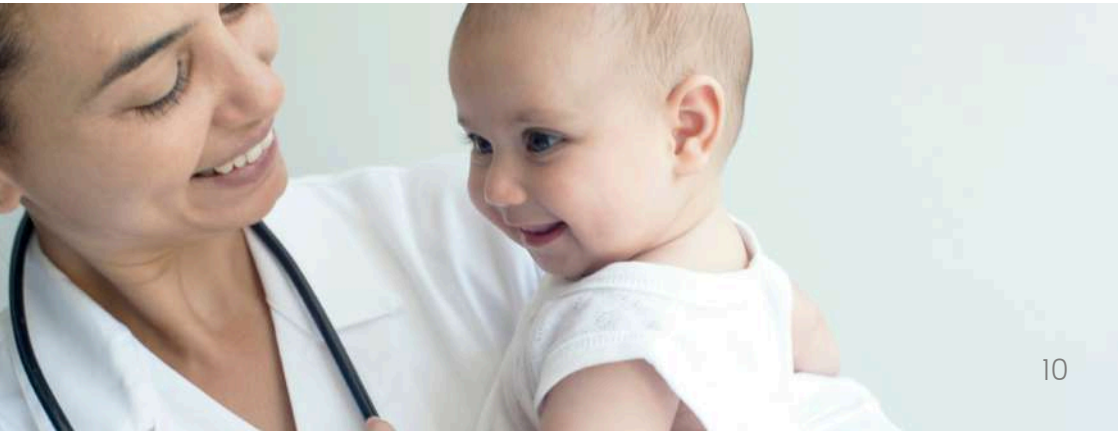
Ces mesures peuvent être adaptées en période de restriction sanitaire.

Les visites du pédiatre

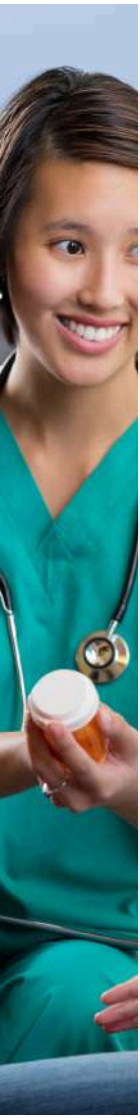
Le pédiatre de la maternité est sur place 24h/24 et 7j/7 pour pouvoir intervenir rapidement en cas de besoin.

Il fera la **première visite du bébé dans les 24 premières heures de vie** pour s'assurer que votre enfant s'adapte bien à son nouvel environnement.

La **deuxième visite** sera effectuée **le jour de la sortie** afin de vérifier sa reprise de poids et de vous expliquer son régime alimentaire et les soins à lui prodiguer.



4 L'organisation de vos soins



Votre gynécologue obstétricien passera régulièrement les matins. Il se tiendra à votre disposition pour les informations médicales dont vous pourriez avoir besoin.

La sage-femme quant à elle viendra 3x/j (matin, après-midi et soir). Un appel-malade (sonnette) est à votre disposition si vous avez besoin d'elle entre-temps. Elle vérifiera la bonne involution de l'utérus, les saignements, l'état de vos seins (et votre montée de lait si besoin), votre état circulatoire et votre transit intestinal.

Votre 1er lever devra se faire en présence d'un professionnel. Il a lieu **dès le premier jour même en cas de césarienne**, grâce aux protocoles d'anesthésie de réhabilitation précoce.

Votre traitement vous sera distribué au fur et à mesure de la journée par la sage-femme. Elle vous donnera également toutes les explications nécessaires.
Si vous avez un traitement personnel en cours, vous devrez le remettre dès votre arrivée, avec son ordonnance, à la sage-femme. Celle-ci veillera à le poursuivre, après prescription du médecin, ou à l'arrêter. Il vous sera intégralement rendu lors de votre sortie.

La sage-femme s'assurera aussi de votre moral.
En effet, il peut apparaître dans les premiers jours un état de tristesse transitoire, appelé le « baby-blues ». N'hésitez pas à lui en parler et le cas échéant à faire appel à la psychologue du service Mme Pasteau.

5 L'organisation des soins de votre bébé

L'auxiliaire de puériculture vous accompagnera pour la toilette de votre enfant, dans la nurserie de votre chambre. Le premier bain se fait généralement le deuxième jour. Pour faciliter la création du lien et développer votre autonomie, nous vous encourageons à pratiquer les soins vous-même, avec cette assistance à chaque fois qu'elle vous semble nécessaire.
Profitez de ces instants pour poser toutes les questions que vous souhaitez.
Le bébé sera pesé le matin de la sortie.



L'allaitement

Le choix de l'allaitement vous appartient.

Si avez choisi l'allaitement maternel,

la première tétée se fera dès que votre enfant et vous serez prêts, si possible après dès la naissance, en salle d'accouchement.
En effet la succion du bébé permet le déclenchement du processus favorisant la montée laiteuse.

Si avez choisi l'allaitement au biberon,

des mini biberons de lait liquide, appelés « nourrettes », vous seront apportés tout au long de la journée.
Par respect de la règlementation, aucun lait provenant de l'extérieur ne sera accepté.

N'hésitez pas à faire appel aux conseils des professionnel(le)s les premiers jours pour vous aider dans la mise en place de votre allaitement, quel qu'il soit.

Votre bébé la nuit



Les études menées auprès des nouveau-nés ont démontré que le contact précoce, la proximité physique, les interactions sensorielles que ce rapprochement permet, sont des éléments essentiels permettant un attachement de bonne qualité entre la mère et son enfant. Aussi nous encourageons les parents à garder leur enfant en continu.
Nous sommes bien entendu là pour prendre le relai si votre état le nécessite !

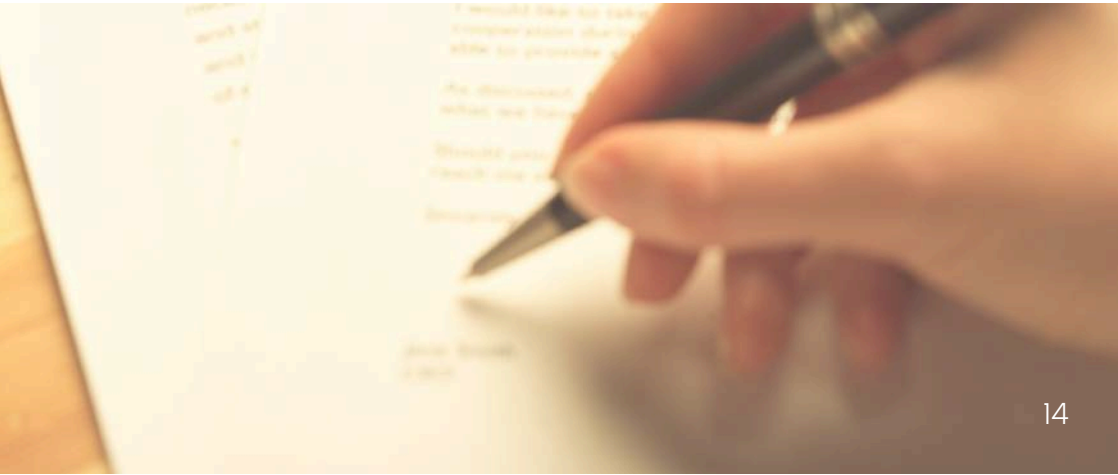
La déclaration de naissance

A l'arrivée dans le service, la sage-femme vous délivrera le certificat de naissance ainsi qu'un document de « choix du nom de famille » pour votre enfant.

Muni de ces 2 documents, le papa ou une personne de votre entourage devra se rendre à la Mairie Principale de NICE dans les 5 jours ouvrés (dernier délai) pour l'inscription sur les registres d'état civil et la délivrance de l'extrait de naissance.
Pour les couples non mariés, un justificatif de domicile vous sera demandé.

La pré déclaration en ligne est possible sur le site de la Ville de Nice.
ATTENTION : cela ne remplace pas la déclaration à faire dans les 5 jours à la mairie.

Le service maternité vous délivrera le carnet de santé du bébé, qui vous sera rendu le jour de la sortie, une fois rempli par le pédiatre.



6 Les examens de votre bébé



/10 Le score d'APGAR

Noté sur 10, ce test visuel et rapide permet d'**évaluer l'état d'un nouveau-né après la naissance et son évolution à 1 puis 5 et 10 minutes**. Il est réalisé par la sage-femme et l'obstétricien et permet aux professionnels de déterminer la conduite à tenir ainsi que les éléments de surveillance de chaque nouveau-né.
Les résultats de cette évaluation sont indiqués sur le carnet de santé.

Les otoémissions (au 2è jour)

Pourquoi tester l'audition de votre bébé ?

L'audition de votre enfant contribue à son développement global.
1 bébé/1000 nait avec un trouble auditif. Votre bébé peut être concerné.

Le dépistage proposé en maternité a pour but de déceler précocement la majorité des troubles de l'audition. Mais il ne s'agit en aucun cas d'un diagnostic ni d'une certitude. Le résultat indique seulement que la transmission des sons s'est faite ou non de manière satisfaisante.

Un bilan plus approfondi peut donc être nécessaire. **Un repérage précoce des troubles de l'audition permet de proposer une prise en charge et un accompagnement adaptés**. Ce test sera effectué au 2ème jour avec votre autorisation pour vérifier l'audition de votre enfant.

Comment ce test est-il réalisé ?

Ce test, **indolore pour le bébé**, est effectué par le personnel formé de la maternité. Il doit être réalisé dans un endroit calme.

Des sons brefs et de faible intensité (équivalents à la voix chuchotée) sont émis par une petite sonde posée dans le conduit auditif du nouveau-né. Les réponses auditives sont alors enregistrées par cette même sonde.

Le résultat du test

Le test montre des réponses aux stimulations sonores (test concluant) : cela signifie que votre enfant a bien perçu les sons.

Le test ne montre pas de réponse aux stimulations sonores (test non concluant) : cela ne signifie pas forcément que votre enfant n'entend pas. Il doit être orienté vers une consultation spécialisée qui 9 fois sur 10 confirmera l'absence de trouble de l'audition.



Le test de GUTHRIE (au 3è jour)

Il est pratiqué au 3è jour et sert à **détecter la phénylcétonurie, l'hypothyroïdie, la mucoviscidose, l'hyperplasie congénitale des surrénales, ainsi que la drépanocytose et le déficit en MCAD***.

L'ensemble de ces tests est réalisé sur quelques gouttes de sang déposées sur un carton buvard qui est adressé au centre régional AREDEMAG (afin que le bébé ne ressente pas de douleur lors de la piqûre, nous lui donnerons une solution légèrement sucrée, dont l'efficacité contre la douleur a été démontrée).

Si les résultats sont normaux, vous ne recevrez aucun courrier.
Si les résultats ne sont pas concluants, vous recevrez un courrier pour refaire le test dans les 15 jours.
Dans ce cas, ne paniquez pas, car il peut arriver que ce test ne soit pas concluant, du fait de l'acheminement un peu long par la poste.



*Déficit en acyl-COA-déshydrogénase des acides gras à chaine moyenne

L'ictère physiologique (la jaunisse)

La bilirubine est un pigment épuré par le foie et évacué dans les urines et les selles.
L'ictère physiologique ou jaunisse traduit l'excès de bilirubine dans le sang, ce qui teinte la peau et les muqueuses en jaune par transparence.

Du fait de l'immaturité du foie, l'ictère physiologique est courant pendant les premiers jours et disparait spontanément vers le 5è jour.

Comment ce test est-il réalisé ?

Tous les jours, à l'aide d'un biliflash, les professionnel(le)s veilleront à surveiller la courbe d'évolution de la bilirubine chez votre bébé. Ce petit appareil, qui permet de vérifier le taux de bilirubine, se pose sur le front puis sur le plexus du bébé (test indolore) et affiche le résultat instantanément. Si les résultats sont trop élevés, le bébé bénéficiera d'une photothérapie (exposition à une lumière bleue) en pouponnière centrale afin de faire baisser la bilirubine.



7 Votre sortie



Elle est décidée par votre gynécologue obstétricien, avec l'accord du pédiatre.

- La sage-femme vous donnera les doubles des examens et la lettre de sortie
- La puéricultrice vous remettra le carnet de santé du bébé.

Nous vous transmettrons des **conseils de sortie** ainsi qu'un livret à emporter à domicile dans lequel vous trouverez **différentes ressources utiles** (conseils, contacts relais pour votre prise en charge après l'accouchement, ...).

Certains de nos ateliers seront toujours accessibles à distance de l'accouchement, vous pourrez en trouver les détails et les créneaux disponibles sur notre site internet.

Pensez à réserver !

Les sorties sont faites entre 9h30 et 10h30, après le passage de votre obstétricien.

Sortie précoce : si vous désirez sortir précocement, nous pourrons également organiser une sortie à domicile personnalisée avec une sage-femme libérale (si absence de contre-indication médicale pour la mère et l'enfant). Nous vous invitons dans ce cas à prendre rendez-vous en amont avec votre sage-femme libérale afin d'organiser cela au mieux avec elle.

Mes notes

Mes notes

Mes notes



CONTACTS UTILES

› Standard
04 92 03 02 45

› Maternité : 4e étage
04 92 03 09 37

› Maternité : 5e étage
04 92 03 02 41

› Maternité : 6e étage
04 92 03 02 44

› Unité Kangourou
04 92 03 02 30

› Référente en lactation
04 92 03 09 05

› Centre de soutien à la parentalité
04 92 03 02 42

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 13h00 à 16h00.